



Synthèse de la dernière rencontre des membres de la Plate-forme NIGER (13 octobre 2008)

Décentralisation au NIGER:

La Maîtrise d'Ouvrage Communale à l'épreuve des réalités

d'après l'intervention de Jean Bosco BAZIE, directeur Adjoint d'eau Vive au cours de la plate-forme Niger.

- La décentralisation, principe acté depuis les indépendances et rappelé dans la Constitution de 1999.
- Plusieurs tentatives après la conférence nationale de 1991.
- Les lois 2002-12 et 2002-12 portant principes de libre administrations des CL et transfert de compétences aux CL en permettent la concrétisation (dont 265 communes : 52+213).
- Elections locales en juillet 2004 et installation des conseils communaux fin de la même année.

Etat des lieux des transferts

- Par rapport au transfert de principe : OK par la loi
- Par rapport au transfert de l'exercice (la mise en œuvre) : aucun texte intervenu depuis 2002 selon l'esprit de la loi

Devant cette situation, les communes font avec, en vertu de la clause générale de compétences.

Réalités de la maîtrise d'ouvrage communale

- L'antériorité des acteurs de l'espace local (groupements, associations, ONG et projets de développement, ...)
- L'insuffisance des ressources propres à la commune (fiscalité essentiellement peu recouvrée, absence ou faible dotation de budget central, ...)

- L'analphabétisme des populations notamment les élus et la faiblesse de capacités de gestion communale
- Centralisation du suivi des interventions extérieures y compris celles menées via l'Etat central
- La faible légitimité de l'instance communale (coutumier, ..)

Des actions concrètes pour aller de l'avant

- Reconnaître dans l'esprit mais aussi dans les faits la commune comme un espace, une opportunité d'affaires mais surtout le maître d'ouvrage pour le développement local (initiative, responsabilité, premières ressources, ...etc)
- Soutenir l'élaboration d'outils de planification et de gestion des affaires locales et aider à leur appropriation

dans l'utilisation (alphabétisation, formation, concertation, ...)

➤ Aider à l'amélioration du lien « local-central » notamment le transfert des compétences et des ressources par la concertation

➤ Aider à la fourniture de services de base via l'instance communale pour légitimer davantage la commune.

Les acteurs de coopération internationale doivent s'inscrire dans cette logique de renforcement des capacités de l'espace local si l'on veut des actions viables et durables



Mairie de Liboré



appui à la décentralisation : formation en appui au processus de décentralisation; signature, par l'AFD, d'une convention pour le renforcement des capacités de la Communauté Urbaine de Niamey en matière de Développement Urbain – Photos SCAC Niger

Le partenariat dans la coopération : « un engagement de raison et pas seulement de cœur »

d'après l'intervention de Jean Bosco BAZIE, directeur Adjoint d'eau Vive au cours de la plate-forme Niger.

L'engagement à coopérer n'est pas un acquis mais le fruit de plusieurs choses :

- Une démarche de construction identitaire (on s'engage en fonction de son identité, de son intérêt et ses attentes)
- Une démarche raisonnée et professionnelle (analyse des acteurs, tenants et aboutissants, réalités à transformer, rythme des acteurs, etc.)
- Une affaire publique et non privée, collective et non individuelle
- Une démarche à double sens (un engagement à sens unique limite ses chances de réussites !)
- Une démarche de construction commune :
 - les attentes du Nord et les attentes du Sud
 - l'offre du Sud et l'offre du Nord

Comment avoir cet engagement partagé ?

- Une réflexion sur le « pourquoi coopérer »
- Partir du principe que l'autre a quelque chose à apporter mais aussi que l'on a soi-même des besoins
- Confronter les attentes de chaque partie
- Négocier le partenariat autour d'objectifs partagés et convenus (pas de non dits ni d'intérêts cachés)
- S'engager dans la durée (le temps de s'apprendre mutuellement et d'avoir un retour sur investissement dans la relation)

..... ➔ **L'engagement de raison est un choix mais de plus en plus une nécessité (mondialisation oblige) : il faut construire de la richesse humaine seule en mesure de produire du bien être pour l'humanité.** ➔

Extrait du Guide pratique de sensibilisation "Concevoir, suivre et évaluer des actions de solidarité internationale". CIEDEL

POURQUOI UN PARTENARIAT ?

Tisser des relations pour un intérêt supérieur

La notion de partenariat, relativement récente, est actuellement au centre des approches du développement, clef de voûte des relations entre opérateurs du Nord et organisations des pays du Sud, réunis sous le qualificatif «partenaire». Il existe une diversité de relations qui unissent les différents acteurs (d'origine et de nature différentes) autour de la mise en oeuvre d'un projet. Or, le partenariat se différencie car il suppose un travail commun, sur la base de valeurs, de méthodes, d'objectifs partagés, mis en place dès le

dans toute action de solidarité internationale. Le partenariat implique un équilibre de responsabilités entre les acteurs, qui induisent des espaces de concertation, de prise de décision conjointe.

La notion de réciprocité caractérise également le partenariat. Chacun doit contribuer au «savoir faire» de l'autre. Si l'apport du partenaire du Nord est facilement identifiable (expertise, contribution financière...), l'apport du partenaire du Sud est également non négligeable: connaissance du milieu, participation à des actions

UN ESSAI DE DEFINITION

Le partenariat peut être défini comme « la relation entre plusieurs organismes pour la mise en oeuvre d'un projet, qui repose sur la coopération, respectant l'égalité de pouvoir des parties, et se basant sur l'échange, la confiance, le respect des engagements, la transparence et la réciprocité. C'est un processus dynamique qui doit s'inscrire dans la durée, sur des compétences données et une vision partagée d'un objectif de solidarité internationale »

définition de Coordination Sud

début. Un travail en partenariat facilite les conditions de pérennité de l'action. Le partenariat offre la possibilité de croiser, de compléter les compétences des uns et des autres, de renforcer l'autonomie institutionnelle des partenaires du Sud et du Nord, d'impliquer d'autres acteurs, de provoquer des débats, de créer un espace propice à l'autocritique, nécessaire

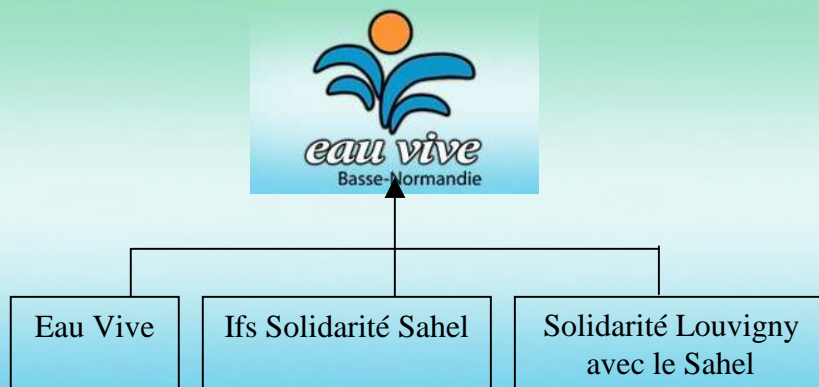
d'éducation au développement au Nord, contribution financière à l'action facilitée par un accès direct aux sources de financements présentes dans les pays du Sud...

2. Programme concerté de coopération décentralisée REGION BASSE-NORMANDIE / CANTON DE KORNAKA

Source : Eau Vive Basse Normandie

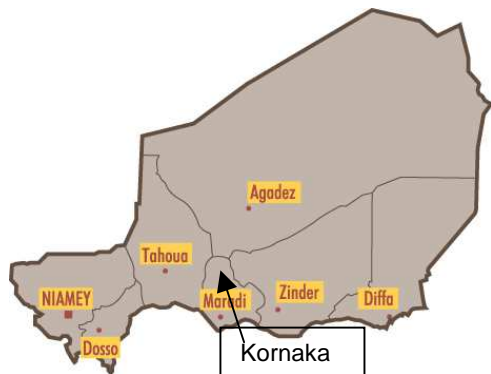
Organisation de l'association Eau Vive Basse-Normandie

Eau Vive Basse Normandie est l'antenne régionale d'Eau Vive. Eau Vive Basse Normandie se compose d'Ifs Solidarité Sahel (fondée en 1986), de Solidarité de Louvigny avec le Sahel (fondée en 1989) et d'Eau Vive. Les deux associations bas-normandes collaborent ensemble et avec Eau Vive depuis leur création. Des projets ont été suivis au Sénégal, au Mali, et au Niger depuis 1998.



Eau Vive, et plus particulièrement Eau Vive Niger, avec l'association Ifs Solidarité Sahel, a eu depuis 2004 l'appui du Conseil Régional Basse-Normandie pour la réalisation du programme d'appui au développement local du canton de Kornaka. Après 3 ans d'appui aux populations du canton de Kornaka dans les domaines suivants : projets sociaux, soutien aux élus, renforcement de capacités des populations, le Conseil Régional Basse-Normandie a souhaité l'évolution de cette coopération dans le contexte actuel de la décentralisation au Niger.

Programme concerté de coopération décentralisée collectivités territoriales de la région Basse-Normandie / collectivités territoriales du Niger



Le canton de Kornaka (250000 habitants, 650 km de Niamey) est l'une des zones les plus défavorisées du Niger. Pour répondre à une demande locale, Eau Vive Basse-Normandie soutient le développement local de cette région, dans la continuité du Programme d'Appui au Développement Local de Kornaka (PADL-K). Le présent programme est un programme triennal 2009-2011. L'année 2008 en constitue la phase de lancement.

L'objectif global du programme concerté entre la Région Basse-Normandie et le Niger est de renforcer la coopération décentralisée entre les deux territoires et de traduire par des actions concrètes la solidarité Nord-Sud, en appuyant

notamment le développement local dans les 5 communes du canton de Kornaka, région de Maradi.

Les objectifs prioritaires du programmes sont :

▪ En Basse-Normandie:

- Accompagner les collectivités bas-normandes vers un engagement en coopération décentralisée avec les communes du canton de Kornaka
- Accompagner le renforcement de capacités des collectivités et associations par des actions de formation et sensibilisation
- Mettre en place des actions d'éducation au développement avec les écoles, associations, centre de loisirs, communes (expositions photo, échanges, journées thématiques ...)

▪ Au Niger :

- Renforcement de capacités des acteurs locaux
- amélioration de l'approvisionnement en eau, amélioration de la situation sanitaire
- Développement économique

Les pages thématiques

Les actions prévues au Niger

Intitulé du projet : Programme concerté de coopération décentralisée Région Basse-Normandie / Canton de Kornaka

Population : 250 000

Communes : 5 communes rurales du canton de Kornaka

Actions prévues au niveau du canton de Kornaka : Renforcement de capacités des acteurs locaux, amélioration de l'approvisionnement en eau, amélioration de la situation sanitaire, développement économique

Durée du projet : 2009-2011



Photo: Eau Vive Normandie

Renforcement de capacités des acteurs locaux dès 2008 :

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs locaux, le programme concerté prévoit :

- La formation des élus locaux,
- La diffusion des informations par des émissions radiophoniques,
- La formation des comités de gestion des points d'eau.

Amélioration des services sociaux de base :

-Amélioration de l'approvisionnement en eau

Un des objectifs du projet est d'améliorer l'accès à l'eau potable en construisant de nouveaux puits dans les villages qui en ont déjà formulé la demande à travers les communes. La demande étant supérieure à l'offre, le nombre de puits à construire par an est fonction de l'enveloppe budgétaire. Il s'adresse principalement aux femmes afin de réduire la corvée de l'eau et de leur permettre de se libérer pour pouvoir s'investir dans des activités génératrices de revenus.

-Amélioration de la situation sanitaire :

Le programme prévoit des actions spécifiques pour résoudre les questions d'hygiène et d'assainissement. A cet effet, la construction de latrines familiales sera réalisée sur la base de demandes formulées à travers les communes. Des actions de sensibilisation seront réalisées sur l'hygiène et l'assainissement par des

associations spécialisées dans ce domaine en collaboration avec les responsables de la santé.

Développement économique :

-L'accès au crédit des femmes

Le présent programme prévoit le versement d'un fonds de garantie au niveau de la mutuelle, en vue d'augmenter la quantité cessible des femmes et de leur permettre de contracter des prêts pour développer des activités génératrices de revenus.

-L'insertion économique des jeunes

Dans le but de contribuer à l'amélioration de la situation des jeunes, le programme prévoit la formation professionnelle des jeunes ainsi que leur installation.

Appui à la maîtrise d'ouvrage

EAU VIVE, assurera l'appui-conseil pour l'encadrement des populations en collaboration avec les autorités administratives et coutumières locales. Les villageois se sont engagés à fournir une contribution financière conformément au principe en vigueur dans les différentes régions et communes. En plus de la contribution financière, les bénéficiaires se sont engagés à contribuer physiquement aux travaux en tant que main d'œuvre non spécialisée et en mettant des personnes à disposition en permanence durant toute la période des travaux. Cette participation conforte le sentiment d'appropriation des équipements et incite les utilisateurs à l'entretenir.



Photos Eau Vivie - 2008

CITES UNIES FRANCE

> les 24 et 25 novembre 2008 : 3ème colloque sur la coopération décentralisée France/Niger, à Juvisy sur Orge

Ce colloque était organisé par le programme concerté "Aniya" dans le cadre du groupe-pays Niger de Cités Unies France. Après les deux éditions de Niamey en 2005 et 2006, cet événement a réuni les collectivités françaises et leurs homologues nigériennes, ainsi que différents acteurs de la coopération décentralisée.



ACTUALITE MEMBRES

> Action Touareg Solidarité Normandie

- L'accès au Nord-niger est interdit, donc pas de déplacement prévu mais la correspondance avec nos amis enseignants Touareg fonctionne (mail, téléphone, courrier)

- Nous sollicitons nos amis pour qu'ils élaborent des jardins tropicaux améliorés mis au point par JTS (Les semences du jardin Tropical), société à vocation humanitaire basée à St Sylvain d'Anjou 49480; Les buts : un apport de nourriture évidemment et à plus ou moins long terme l'autonomie .

- L'association a relancé, en partenariat avec Agro Sans Frontière Bretagne, le parrainage cantine scolaire pour l'année 2008-2009. Des adhérents ont répondu à notre appel puisque de 8 nous sommes passés à 21 parrains.

R.Lottin

> Eau Vive Normandie

Fin novembre : accueil du maire de Kornaka, Monsieur Moustapha JANJOUNA

Exposition "A la rencontre du canton de Kornaka"

- du 21 au 29 novembre à IIs

- du 4 au 7 décembre à Louvingy

Possibilité d'accueillir d'autres expositions proposée par Eau Vive Basse Normandie chez vous.

Expo photos "Au delà de l'eau" de M. D. Bergounhoux

Exposition Eau Vive "Femmes, eau et développement, quels enjeux?"

Exposition "Toilettes, une question de dignité"



ACTUALITE NIGER

Moussa Kaka a été libéré le mardi 7 octobre

Rappel: Moussa Moussa Kaka, correspondant de RFI au Niger, était en prison depuis le mois de septembre 2007. Les autorités nigériennes lui reprochent ses contacts professionnels avec la rébellion Touareg, contacts qu'il a eus dans l'exercice de son métier de journaliste. Le 7 octobre 2008, après plus un an d'emprisonnement, il a bénéficié d'une liberté provisoire décidée par la Cour d'appel de Niamey. Il reste poursuivi pour atteinte à l'intégrité du territoire national pour entente avec les éléments du MNJ (Mouvement des Nigériens pour la Justice), selon l'article 80 du code pénal . Un délit dans le droit nigérien.

Source : comité de soutien à Moussa Kaka www.liberezmoussa.fr

Areva

Propos du négociateur d'Areva au Niger au cours du colloque "Sécurité économique", organisé par le MEDEF le 21 octobre dernier.

[...] L'amiral (à la retraite) Thierry d'Arbonne, délégué par son groupe au Niger (qui regorge d'uranium), s'est catégoriquement élevé contre toute réglementation des sociétés privées de renseignement et de sécurité. Ce qui compliquerait, à l'en croire, la tâche d'entreprises comme la sienne. L'Etat français ferait mieux, a-t-il ajouté, de donner aux autorités nigériennes les moyens de mater la rébellion des Touareg, "ces hommes en bleu qui font rêver les hommes et chavirer le cœur des femmes mais ne sont qu'une illusion". Explication de cette sortie: Areva négocie actuellement le droit d'exploiter le gisement géant d'Imouraren. Les prix du marché et la concurrence chinoise aidant, le président nigérien, Mamadou Tandja, a déjà obtenu qu'Areva triple son prix d'achat du minerai. Mais il souhaiterait aussi un coup de main français pour combattre les Touareg, qui, dans le nord du pays, réclament un territoire et une part du gâteau minier.[...]

source: *le Canard Enchaîné*, le 5 novembre 2008, article " La Françafrique au secours de l'uranium" J.-F. J

Conflit dans le nord du pays

Le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) affirme avoir infligé de « nombreuses pertes » à l'armée. Les autorités nigériennes démentent toute attaque rebelle. Les rebelles touaregs du MNJ ont annoncé dimanche sur leur site internet avoir lancé, le 12 novembre, une offensive contre l'armée régulière autour de la localité d'Elmiki dans le nord. Ils signalent de nombreuses pertes dans les rangs de l'armée régulière. Les autorités nigériennes, quant à elles, ont nié ce mardi qu'il y a eu des combats. Selon les rebelles les affrontements ont cessé dimanche mais risquent de reprendre [...] Les autorités nigériennes nient ces dernières attaques et parlent d'un accident. « Il n'y a eu aucun combat. Quatre soldats ont été tués dans l'explosion d'une mine antichar entre Elmiki et Dabaga », a déclaré ce mardi à l'AFP Mohamed Ben Omar le ministre nigérien de la Communication et porte parole du gouvernement.

Source : mardi 18 novembre 2008, par Stéphane Ballong sur www.afrik.com